

Présentation de la soirée du 25 mai à Sélestat : « Un Etat en exil »

L'intervenante, Mme Mangin-Asfari, est membre du Bureau de l'AARASD (Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique).

Elle est également l'épouse du prisonnier politique sahraoui Naâma Asfari, emprisonné au Maroc depuis 2010 et condamné à 30 ans de détention. Naâma est lauréat du prix Engel-Dutertre de la Dignité humaine qui lui a été décerné en 2017 par la Fondation ACAT.

Pour comprendre la situation du Sahara occidental, il faut rappeler que cette ancienne colonie espagnole, est éclatée en trois entités :

- les territoires occupés et exploités par le Maroc le long de l'océan Atlantique,
- une partie désertique reconquise par le Front Polisario et située derrière un très long mur de séparation,
- les campements établis dans le sud de l'Algérie par la population ayant fui l'occupation marocaine en 1975.

Mme Mangin-Asfari a organisé, du 20 février au 1^{er} mars 2023, une mission dans les campements sahraouis de Tindouf, dans le sud algérien. Elle était accompagnée de 52 personnes dont des élus de 3 communes dans le cadre d'un jumelage entre Ivry-sur-Seine et Mejik.

Lors de la soirée, un reportage en images permettra d'aborder l'actualité de la construction de la RASD (République Arabe Sahraouie Démocratique), en exil dans le désert depuis près de 48 ans.

Mme Mangin-Asfari apportera aussi son témoignage sur la violence exercée sur la population sahraouie dans les territoires occupés et sur la résistance du peuple sahraoui à la colonisation marocaine.

Un zoom particulier sera consacré à la situation des prisonniers politiques sahraouis toujours en butte à la torture psychique voire physique après 13 ans d'incarcération. Le Maroc a déjà été condamné à plusieurs reprises par l'ONU pour torture sur les prisonniers politiques sahraouis et de nouvelles plaintes sont en cours d'instruction.

Mme Mangin-Asfari évoquera l'action menée par les associations de solidarité en France, auprès de l'Europe et de l'ONU, du Conseil de Sécurité, à New York et à Genève et à Rabat.

Concernant sa situation personnelle, précisons que Claude Mangin-Asfari a actuellement la possibilité de s'entretenir plus ou moins régulièrement au téléphone avec son mari. En 2016, elle a été interdite de séjour sur le territoire marocain. Depuis cette date, elle n'a pu revoir Naâma qu'une seule fois, en janvier 2019, lors d'une visite octroyée exceptionnellement suite à une grève de la faim qu'elle a menée pendant 30 jours en 2018.